

Compte rendu de séance

Séance du 2 Mai 2016

L'an deux mil seize, le 2 Mai à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle de réunion de la Mairie sous la présidence de Monsieur LOCHON Martial, Maire

Présents : M. LOCHON Martial, Maire, Mmes : AUGROS Marie-Claude, CHAUVEAU Estelle, CORDONNIER Virginie, DELPEUX Maryvonne, MOREAU Nathalie, MURY Danièle, ZDEBSKI Patricia, MM : BENOIST Laurent, DESVEAUX Luc, GOIRAND Jean-Luc, HENRIETTE Rodolphe, LAGOUTTE Christian, MASSOT Eric, SABATHIER Jérôme

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme LETERRIER Katy à M. HENRIETTE Rodolphe, M. AUTIN Jean Michel à M. LOCHON Martial
Excusé(s) : M. MAILLOT Yoland

A été nommé(e) secrétaire : Mme CHAUVEAU Estelle

Monsieur LAGOUTTE informe que sa demande d'information sur la mise en sécurité de la route concernait Harville et non Hauville. La correction est prise en compte.

Le procès-verbal de la séance du 22 mars 2016 est approuvé puis il est passé à l'ordre du jour :

- 1/ Station d'épuration
- 2/ Travaux sur réseaux Rue d'Hauville
- 3/ Médiathèque
- 4/ Eclairage terrain de foot
- 5/Achat parcelle parking salle des sports
- 6/ Remembrement
- 7/ Travaux
- 8/ Exonération taxe d'aménagement
- 9/ Rapport 2015 sur l'eau
- 10/ Rapport 2015 sur l'assainissement
- 11/ Questions diverses
- 12/ Tour de table

1/ Station d'épuration :

Monsieur le Maire informe que les réponses aux demandes de subventions arrivent peu à peu et il rappelle que le projet est en cours étant donné que la Police de l'eau a donné son accord. En effet, au sujet de la demande de DETR validée lors du Conseil Municipal du 19 Janvier 2016, la subvention s'élèvera à 80 000 €, et il avait été demandé 90 000 €. Une réunion est prévue le Mardi 10 Mai avec une présentation de l'avant-projet qui servira de mouture à la future station d'épuration

Le fait d'avoir une nouvelle station commence à devenir urgent, étant donné que celle en place actuellement donne quelques signes de faiblesse. Si le calendrier est respecté, la future station sera opérationnelle en septembre 2017.

2/ Travaux sur réseaux Rue d'Hauville

Concernant la demande de DETR, celle-ci a été validée pour un montant de 54 000 €. Le Département n'a pas encore répondu pour la subvention eaux pluviales qui est à hauteur de 30 000 €. De plus, il sera compliqué d'obtenir la subvention d'un montant de 45 300 € demandée dans le cadre du FDAIC. Les demandes des Communes pour le FDAIC 2016 sont importantes et l'enveloppe est dépassée, donc un arbitrage sera mis en place par les Conseillers Départementaux afin de permettre à tous l'octroi de cette subvention même écrêtée.

Monsieur le Maire informe qu'une demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau sera faite, mais seulement lorsque les dossiers seront complets.

La société IRH avait été mandatée au sujet de l'estimation des travaux de la rue d'Hauville, mais à ce jour, la société n'a pas encore présenté de dossier.

Monsieur LOCHON demande aux membres du Conseil Municipal la possibilité de consulter deux autres entreprises :

La Société Empereur à Courville

La Société DIF à Dammarie.

Les membres du Conseil Municipal donnent un avis favorable.

Monsieur GOIRAND demande si le futur lotissement privé a des exigences par rapport à ces travaux, et Monsieur LOCHON répond qu'ils sont dans l'attente de la réalisation de ce projet.

3/ Médiathèque :

Monsieur LOCHON a rencontré Monsieur VAZ, Architecte de la société AB'CIS, le Jeudi 28 avril afin qu'il lui présente le dossier de la future médiathèque.

Monsieur VAZ a informé Monsieur le Maire qu'il ferait appel à un paysagiste pour effectuer la prestation d'aménagement du futur jardin qui sera derrière la médiathèque.

Le Conseil Municipal donne son accord pour conserver une porte qui fera la jonction entre l'école maternelle et la future médiathèque.

Concernant la mise en place d'une porte entre la crèche et la médiathèque, cela sera à faire valider par la Communauté de Communes "Entre Beauce et Perche".

Monsieur HENRIETTE demande s'il serait possible d'installer des jeux d'enfants au sein même du jardin qui sera situé derrière la médiathèque. Monsieur le Maire répond par la négative car la Bibliothèque Départementale dit que cela n'est pas compatible avec un lieu de culture et de calme. La BDP désirerait plus la mise en place d'un jardin botanique.

La totalité de la médiathèque sera construite et accessible en rez-de-chaussée. Il est demandé de conserver le local technique avec un accès direct qui sera possible si la cloison extérieure est repoussée. Proposition également de maintien de la porte extérieure pour l'accès au local technique. (Accord du Conseil Municipal).

Le Conseil Municipal est favorable pour ne positionner aucune cloison entre le bâtiment existant et l'extension de la construction dont le toit sera en zinc.

Le Conseil Municipal valide le fait de ne pas laisser la porte qui est du côté de la Maison de la Famille, sauf si cela est réservé pour un accès pompier.

Lors du projet présenté, les membres du Conseil Municipal demandent à ce que soit respectées les normes d'accessibilité et qu'elles soient bien prises en compte lors de cette réhabilitation.

Monsieur GOIRAND soumet l'idée d'une marquise à l'entrée de la médiathèque et de la pose d'un tapis à l'entrée.

Le Conseil Municipal est favorable à la suppression de la totalité des volets car la médiathèque doit être un lieu ouvert.

De plus il sera proposé de déplacer la tisanerie et de ne laisser qu'un bureau au milieu pour l'accueil.

Concernant les subventions pour la médiathèque, Monsieur le Maire informe que le dossier a été envoyé à la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) et il rappelle que la DRAC donnera son avis à la fin du mois de Juin, voir début Juillet. La subvention est calculée à hauteur de 35 % du projet.

Le dossier pour le Fonds d'investissement a également été déposé mais il n'y a pas de retour à ce jour.

4/ Eclairage terrain de foot

Le Club de foot demande un nouvel éclairage depuis quelques saisons et aujourd'hui la Commune a répondu favorablement, du fait de l'Euro 2016 et que la Fédération Française de Football participera à hauteur de 15 000 € au projet de l'éclairage du stade de foot.

L'implantation des mats sera la même pour le grand terrain et la proposition est également de faire remettre un éclairage en face de chaque but sur le terrain d'entraînement (dit petit terrain).

Trois entreprises ont répondu :

- Eiffage
- Dhennin
- Spie ; accord à l'unanimité du Conseil Municipal.

Monsieur LOCHON informe les membres du Conseil Municipal que Madame la Sénatrice, Madame DESEYNE (et Monsieur le Sénateur Monsieur CORNU) a octroyé à la Commune de Bailleau le Pin la somme de 5 000 € au titre de la réserve parlementaire.

5/ Achat parcelle parking salle des sports

La Commune de Bailleau le Pin va acquérir la parcelle qui se trouve en face de la Salle des Sports, en revanche, une condition est faite et sera mentionnée lors de cette vente, c'est qu'il soit mis en place une servitude avec l'autre partie du champs, si celui-ci devenait constructible.

Le Conseil Municipal vote le prix d'achat à 4.37 € le m² à l'unanimité

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité l'indemnité d'éviction à hauteur de 5480 €/ha selon le barème proposé par la Chambre de l'Agriculture.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité la servitude qui sera laissée au vendeur sur le futur parking.

6/ Remembrement

Monsieur le Maire rappelle que les propositions faites ce soir ne sont pas encore validées par le Conseil Départemental, en revanche, il expose les propositions :

- de refaire des chemins près de la vallée et des chemins de contournement des bourgs « Commune » et Hameaux pour faciliter la circulation des engins agricoles.
- de mettre en place des chemins derrière la ligne de chemin de fer
- de déplacer le chemin de Rosay.

Axéreal demande la possibilité de mettre en place une sortie au niveau du silo

Pour Pommeray, contournement du bourg et amélioration du chemin vers la route de Magny.
Pour Harville et Montançon, ce sont les mêmes propositions de contournement qui sont faites.

Romigny a déjà un chemin de contournement du bourg.

Des doléances ont été émises lors de la dernière commission soit :

- Laisser sur les chemins agricoles classiques une largeur de 5 mètres,
- Sur certains chemins de contournement d'habitation une largeur de 6 mètres (tels que les chemins de contournement de Sandarville qui sont en 6 mètres "plus"... et qui permettent d'avoir une mixité de passage).
- Près des vallées, il y aura aussi une demande pour replanter des haies, reboiser les endroits inaccessibles...)

En parallèle, le Département souhaite supprimer des routes ou les déclasser, et Monsieur MASSOT, représentant de la Commune de Bailleau le Pin nous informe des différentes possibilités qui seront mises en place aux alentours de Bailleau le Pin :

- Suppression de la route Rosay-Chauffours, c'est acté par le Conseil Départemental et passera en C5
- Suppression de la route Bennes- Romigny, c'est demandé par la Mairie de Chauffours et demande de passage en C5 mais le Département veut la conserver.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le fait de prendre une maîtrise d'ouvrage pour la totalité des travaux connexes à l'aménagement foncier décidés par la CCAF, par la création d'une association foncière, et délègue la totalité des travaux à cette association.

7/ Travaux

Monsieur le Maire présente deux devis pour la reprise des gouttières de la Salle des Fêtes.

Les deux entreprises sont les suivantes :

- entreprise Huet
- entreprise Dugat

L'entreprise Huet a été retenue à la majorité du Conseil Municipal (13 Pour et 2 Contre).

8/ Exonération taxe d'aménagement

Monsieur LOCHON informe que la Commune a reçu un courrier de la part de la DDT concernant le coût de la taxe d'aménagement pour la Salle des Sports qui s'élève à 63 110€. Monsieur LOCHON demande l'autorisation de faire parvenir à la DDT un courrier de demande d'exonération.

Le Conseil Municipal donne l'autorisation à l'unanimité d'envoyer ce courrier.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité que tous les bâtiments communaux soient exonérés de la taxe d'aménagement.

9/ Rapport 2015 sur l'eau

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le rapport sur l'eau potable de la Commune de Bailleau le Pin, et à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le rapport, décide de le transmettre aux services préfectoraux et décide de le mettre en ligne sur le site de "eaudefrance.fr"

10/ Rapport 2015 sur l'assainissement

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le rapport sur l'assainissement de la Commune de Bailleau le Pin, et à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le rapport, décide de le transmettre aux services préfectoraux et décide de le mettre en ligne sur le site de "eaudefrance.fr".

11/ Questions diverses

Monsieur LOCHON informe qu'un certificat administratif sera émis du fait que la taxe foncière de 2013 n'a jamais été reçue, pour en effectuer son règlement qui s'élève à 4 564.00 €. Cette somme n'a pas été budgétée lors de l'établissement du BP 2016. Il convient de transférer cette somme du chapitre 022 vers la ligne budgétaire 63512.

Monsieur LOCHON informe les membres du Conseil Municipal que le dossier ADAP a été envoyé aux services correspondants et a bien été réceptionné (récépissé reçu ce jour).

Les membres du Conseil Municipal ont décidé de reconduire la société FMA pour l'organisation du feu d'artifice pour le mois de Juillet 2016.

Monsieur le Maire indique qu'une nouvelle entreprise va s'implanter sur la Commune de Bailleau le Pin, car celle-ci avait déposé un permis de construire qui a été validé par les services correspondants. Cette entreprise est l'entreprise Foulon et œuvre dans la maçonnerie, charpente....

12/ Tour de table

Monsieur HENRIETTE informe qu'un énorme trou se forme dans la rue de Belleville, le même qu'il y a deux ans.

Monsieur LOCHON rappelle que le budget de la Communauté de Communes vient d'être voté et que la compétence de la Com-Com est à ce jour la même mais qui devra évoluer. Il informe que les procédés de réparation pour cette année seront les mêmes que l'année dernière, en attendant d'avoir de nouvelles directives.

Monsieur LOCHON informe également que le budget de la Communauté de Communes "Entre Beauce et Perche" est serré, mais que le projet de la Zone de Grande Capacité est acté ainsi que le développement de la fibre pour chaque habitant de la Communauté de Communes.

Monsieur BENOIST informe qu'il y a d'importants nids de poules au bord de la route qui mène à Pouancé. Monsieur LOCHON informe que la moitié de la route doit être entretenue par la Commune de Bailleau le Pin et l'autre moitié par la Commune de Ollé.

Monsieur SABATHIER demande ce que sont advenues les Communes qui désiraient sortir de la Communauté de Communes "Entre Beauce et Perche". Monsieur LOCHON, informe que le Préfet a rejeté ces demandes. Il informe également que celles qui désiraient entrer, le feront au 1er Janvier 2017.

Monsieur SABATHIER fait remarquer que l'entreprise qui a été mandatée par la Régie Electrique pour le changement des ampoules ne fait que ça, elle ne prend pas la peine de nettoyer les globes qui se trouvent sur les lampadaires et les laisse dans le même état. De plus le transfert de propriété des candélabres n'est pas encore effectué car une personne est mandatée pour faire l'inventaire de chaque mats et de prévoir les interventions nécessaires avant ce transfert.

Madame MURY et Monsieur MASSOT sont allés le 13 avril à la réunion du SICTOM afin de voter le budget 2016.

- Une augmentation de 5% sera mise en place pour la taxe d'enlèvement des ordures ménagères

- Une provision pour risques est mise en place suite à l'annulation des titres du SICTOM, suite à la décision du Tribunal Administratif.

- Mise en place d'un paiement de remplacement des bacs sauf si vol manifeste avec preuve d'un dépôt de plainte.

Monsieur MASSOT informe qu'il a reçu un appel de la part d'un habitant de Pommeray lui indiquant que certains conducteurs roulent très vite et s'il y avait une possibilité d'installer un panneau de signalisation "attention enfants".

Monsieur LOCHON informe que les armoires pour les majorettes seront prochainement livrées.

Séance levée à 23:15